

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 27 février 2023** à compter de **13 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier

Sont absents :

Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
  - 2.1 Paiement du décompte progressif provisoire au montant de 184 487,38 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour la construction d'une digue en remblai de type bassin de rétention
- 3. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
  - 3.1 Prolongation du délai de l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Coaticook et Constructions Lachance pour la vente des lots numéro 6 273 988, 3 312 203 et 3 312 171, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**23-02-368864 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 23-02-36864**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. SERVICES EXTÉRIEURS**

**23-02-36865**

2.1 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF PROVISoire AU MONTANT DE 184 487,38 \$ TOUTES TAXES INCLUSES, À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DIGUE EN REMLAI DE TYPE BASSIN DE RÉTENTION

**RÉSOLUTION 23-02-36865**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif provisoire par la compagnie Grondin Excavation inc. pour la construction d'une digue en remblai de type bassin de rétention ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif provisoire au montant de 184 487,38 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour la construction d'une digue en remblai de type bassin de rétention et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-192 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-92-515.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**23-02-36866**

3.1 PROLONGATION DU DÉLAI DE L'OFFRE D'ACHAT INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET CONSTRUCTIONS LACHANCE POUR LA VENTE DES LOTS NUMÉRO 6 273 988, 3 312 203 ET 3 312 171, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 23-02-36866**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire développer son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a également comme objectif de favoriser le développement résidentiel visant la densification plutôt que l'étalement urbain pour ainsi maximiser l'espace disponible sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire attirer des promoteurs en augmentant l'offre de terrains sur son territoire et qu'il y a une forte demande pour la construction de nouvelles propriétés sur le territoire de la Ville;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 6 273 988, 3 312 203 et 3 312 171, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, constituant le prolongement de la rue McAuley vers la rue Lemay ;

CONSIDÉRANT que Constructions Lachance désire acquérir ces lots pour y aménager un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que les parties avaient conclu le 15 février 2022 une promesse d'achat qui nécessite d'être prolongée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la prolongation du délai jusqu'au 31 décembre 2023 de l'offre d'achat intervenue entre les parties pour la vente des lots numéro 6 273 988, 3 312 203 et 3 312 171, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, constituants le prolongement de la rue McAuley vers la rue Lemay et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite demande prolongation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**23-02-36867**

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 23-02-36867**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 13 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**François Fréchette, greffier  
adjoint**